

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie des Petits Pêcheurs Inc.	Numéro de permis 2019506	Date d'inspection Le 07 octobre 2025	
Nom de l'établissement Garderie des Petits Pêcheurs		Numéro de téléphone (506) 332-3222	
Adresse 2474 chemin Acadie Cap-Pelé NB E4N 1C9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah Babineau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	02 mars 2026	
Commentaires : Un plan écrit démontrant comment cette exigence sera respectée a été soumis au département le 18 mars 2025. La Mentore en Assurance de la Qualité a confirmé auprès de l'équipe administrative que ce plan est toujours à jour. Une personne éducatrice a complété sa formation, tandis qu'une autre l'a entamée.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	24 oct. 2025	
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité a observé une balançoire à bascule brisée, présentant des morceaux de métal tranchants. L'exploitante doit s'assurer que tout l'équipement est entretenu de manière à garantir la sécurité et à ne présenter aucun danger pour les enfants. L'exploitante m'a informée que la balançoire à bascule sera retirée ou réparée dans les prochaines semaines. En attendant, l'exploitant m'a envoyé une photo montrant qu'un ruban adhésif (masking tape) a été appliqué temporairement sur les parties dangereuses. La Mentore en Assurance de la Qualité recommande que l'exploitante vérifie quotidiennement que le ruban adhésif est toujours bien en place et qu'il ne présente aucun risque.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	07 oct. 2025	07 oct. 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité a observé 2 bouteilles de Lysol wipes dans les salles de bain. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants. Les produits toxiques ont été rangés sous clé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité était sur les lieux pour faire un Inspection de surveillance.

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :

- Orientation des enfants
- Aire de jeu extérieure
- Matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure
- Toilettes
- Changement de couches.

Lors de l'inspection, la Mentore en Assurance de la Qualité a observé que la clôture extérieure était séparée en bas, il manque des anneaux pour la maintenir solidement en place. Une discussion a eu lieu avec l'exploitante afin de surveiller l'état de la clôture et de solidifier celle-ci dès que possible.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé qu'un bac à sable avait un couvert brisé. Elle en a informé l'exploitante, qui lui a indiqué qu'il serait mis à la poubelle.

Une discussion a eu lieu avec l'exploitant, qui a confirmé que tous les éducateurs admissibles sont en voie de compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement. L'exploitant a également mentionné que la garderie sera fermée deux jours par année afin de s'assurer que toutes les exigences de renouvellement soient respectées.

Durant l'inspection, la mentore a observé la collation, la transition vers les jeux extérieurs, ainsi qu'une éducatrice qui jouait au soccer avec les enfants.

Le ratio a été respecté lors de la visite.

original signé par
Sarah Babineau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 octobre 2025

Date

original signé par
Kysha Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 octobre 2025

Date